



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
21.10.2009 Bulletin 2009/43

(51) Int Cl.:
G09F 1/10 (2006.01) G09F 7/18 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **09158015.9**

(22) Date de dépôt: **16.04.2009**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK TR

(72) Inventeur: **Lacroix, Jean-Paul**
78430 Louveciennes (FR)

(74) Mandataire: **Gabriel, Franck**
PROXIP
36 rue des Etats Généraux
78000 Versailles (FR)

(30) Priorité: **17.04.2008 FR 0802186**
17.02.2009 FR 0900724

(71) Demandeur: **Lacroix, Jean-Paul**
78430 Louveciennes (FR)

(54) **Dispositif d'affichage et perche de formes associées**

(57) Un dispositif d'affichage comporte des moyens de suspension 19 permettant au dispositif d'affichage d'être accroché en position haute d'affichage, et d'en être décroché et descendu en position basse de changement d'affiches, par le biais d'une perche 1 dont l'embout 2 est apte à s'insérer dans une ouverture du dispositif d'affichage, la perche 1 et le dispositif d'affichage étant de formes associées. Le dispositif d'affichage comporte une

affiche 3 et au moins deux éléments rapportés 10, fixés à l'affiche 3 dans sa partie haute, espacés d'une distance inférieure à la largeur 2' de l'embout 2 de la perche 1, et comportant chacun une ouverture, de telle sorte que l'embout 2 de la perche 1 puisse s'insérer simultanément dans les ouvertures des éléments rapportés 10 pour manoeuvrer l'ensemble constitué par l'affiche 3 et les éléments rapportés 10, des positions basses aux positions hautes, et inversement.

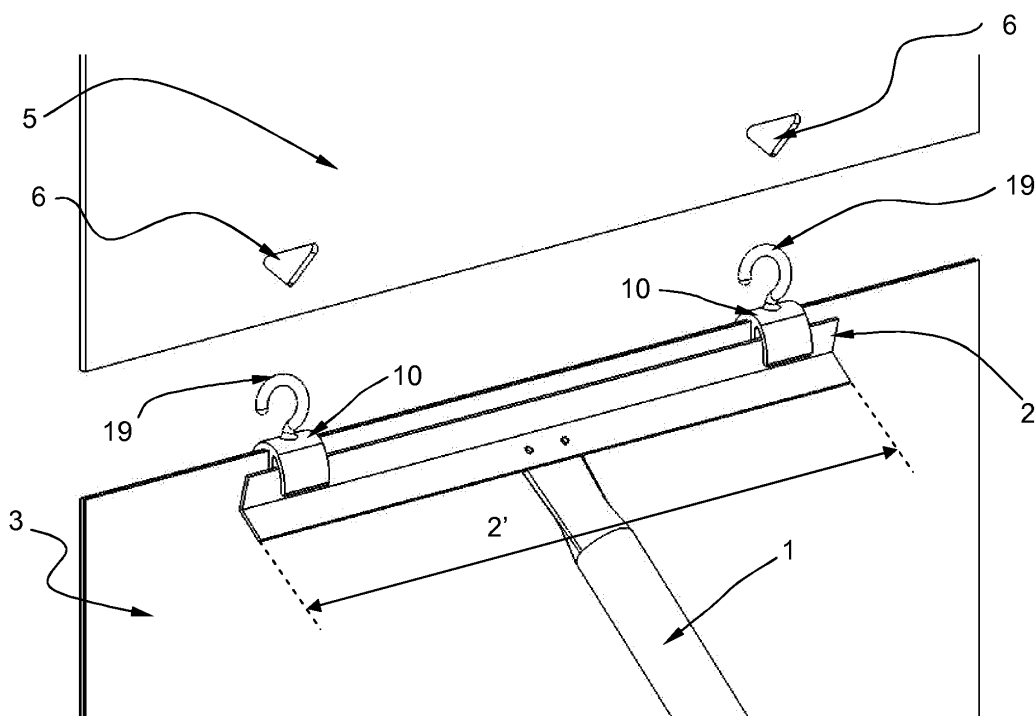


Figure 2

Description

DOMAINE TECHNIQUE DE L'INVENTION

[0001] L'invention concerne un dispositif d'affichage, utilisé notamment pour suspendre des affiches publicitaires dans les supermarchés, hypermarchés, galeries marchandes, etc... et une perche associée destinée à le manoeuvrer entre positions hautes d'affichage et positions basses de changement d'affiches.

ETAT DE LA TECHNIQUE ANTERIEURE

[0002] On connaît du brevet FR 2 900 758 des profilés porte-affiches permettant ce type de manoeuvres et évitant ainsi l'usage d'escabeau, ou de nacelle, pour plus de productivité et plus de sécurité du personnel.

[0003] Mais de tels profilés ne sont pas adaptés pour les affichages suspendus situés au dessus des têtes de gondoles.

[0004] Car généralement, ces affichages sont constitués d'un panneau d'informations permanentes (indiquant les produits se situant dans l'allée adjacente) ainsi que d'une pochette au sein de laquelle se glissent les informations temporaires (les affiches papier indiquant les promotions). La pochette est une feuille plastique transparente pliée, de façon à avoir une rigidité en concordance avec le panneau, et à garantir un affichage global uniforme. Elle est généralement suspendue au panneau par de courtes essies, se situant juste sous le panneau, l'ensemble constituant une communication monobloc et permettant une lecture aisée. L'objectif étant évidemment la visualisation maximale des promotions par les clients.

[0005] Un profilé tel que celui décrit par le brevet FR 2 900 758, aussi compact qu'il puisse être, ne conviendrait donc pas pour changer les informations temporaires. Il présenterait l'avantage de pouvoir être livré séparément des panneaux et pochettes, prêt à être monté par l'utilisateur. Mais il s'interposerait entre les informations permanentes et temporaires, et en perturberait la lecture, devant être au contraire la plus aisée possible, pour des raisons évidemment commerciales.

[0006] Il ne conviendrait pas non plus situé en haut du panneau d'allée. Dans ce cas, la lisibilité des deux affichages (permanents et temporaires) n'en serait pas affectée. Mais il faudrait les manoeuvrer tous les deux à chaque fois. Les manipulations seraient alors très difficiles, voire impossibles dans les cas (les plus fréquents) de panneaux d'allées très hauts.

[0007] Enfin, ces affichages suspendus de tête de gondole sont très nombreux. Ils se situent à chaque tête de gondole, à chaque allée des magasins. Rajouter aux pochettes et aux panneaux un profilé tel que celui décrit par le brevet FR 2 900 758 ne constituerait pas une solution économiquement viable.

EXPOSE DE L'INVENTION

[0008] Un but de l'invention est de proposer un dispositif d'affichage permettant de résoudre au moins un des problèmes des dispositifs de l'art antérieur.

[0009] Selon l'invention, le dispositif d'affichage comporte des moyens de suspension lui permettant d'être accroché en position haute d'affichage, et d'en être décroché et descendu en position basse de changement d'affiches, par le biais d'une perche dont l'embout est apte à s'insérer dans une ouverture du dispositif d'affichage, la perche et le dispositif d'affichage étant de formes associées. Le dispositif d'affichage comporte une affiche et au moins deux éléments rapportés, fixés à l'affiche dans sa partie haute, espacés d'une distance inférieure à la largeur de l'embout de la perche. Ces éléments rapportés comportent chacun une ouverture, de telle sorte que l'embout de la perche puisse s'insérer simultanément dans les ouvertures des éléments rapportés pour manoeuvrer l'ensemble constitué par l'affiche et les éléments rapportés, des positions basses aux positions hautes, et inversement.

[0010] Les éléments rapportés peuvent être identiques et comporter chacun deux parois intérieures constituant des moyens de maintien des affiches, ainsi que deux parois extérieures, de part et d'autre des deux parois intérieures, de façon à créer deux ouvertures inférieures de chaque côté des deux parois intérieures, entre les parois intérieures et extérieures. L'embout de la perche, sous forme d'une lame, peut ainsi s'insérer dans ces ouvertures inférieures et manoeuvrer l'ensemble constitué par l'affiche et les éléments rapportés.

[0011] Les éléments rapportés peuvent comporter des clips situés entre les parois intérieures, destinés à fixer les éléments rapportés sur l'affiche, celle-ci comportant des découpes à cet effet.

[0012] Les éléments rapportés peuvent comporter des crochets constituant les moyens de suspension, permettant à l'affiche munie des éléments rapportés d'être accrochée en position haute d'affichage à des câbles tendus, barres, ou tous supports horizontaux, ou à des panneaux comprenant des découpes adéquates, et lui permettant d'en être décrochée par légère remontée et dégagement.

[0013] Les panneaux peuvent comprendre au moins deux découpes dans leur partie basse, espacées de la même sorte que les éléments rapportés le sont sur l'affiche, de telle façon qu'une affiche munie des éléments rapportés puisse être accrochée à un panneau, par le biais des crochets insérés dans les découpes.

[0014] Les éléments rapportés peuvent comporter des aimants constituant les moyens de suspension, permettant à l'affiche munie des éléments rapportés d'être accrochée en position haute d'affichage par aimantation sur un support métallique haut, et d'en être décrochée par traction vers le bas.

[0015] L'affiche peut être constituée d'une pochette au sein de laquelle une affiche plus souple peut être glissée

de manière amovible.

[0016] L'affiche peut être constituée d'une partie rigide et d'une partie plus souple, la partie rigide se superposant sur la partie supérieure de la partie souple, par un bandeau ; ou se superposant sur la totalité de la partie souple, par un panneau.

[0017] Les éléments rapportés peuvent comporter un clip positionné sur une paroi intérieure, ainsi qu'un clip positionné sur l'autre paroi intérieure, ces clips étant sous forme d'excroissance à insérer dans les découpes de la pochette. Et ils peuvent comporter une forme en pointe située entre les parois intérieures, au-delà des clips, de telle sorte que la pochette soit bloquée de part et d'autre de cette forme lorsque les clips sont insérés dans ses découpes.

[0018] Les éléments rapportés peuvent être identiques et comporter chacun deux cornes aptes à traverser les découpes en vis-à-vis des deux faces de la pochette, et à créer deux ouvertures inférieures de chaque côté de ces deux faces. L'embout de la perche peut ainsi s'insérer sous les cornes d'une des deux faces de la pochette, et manoeuvrer l'ensemble constitué par la pochette et les éléments rapportés. Les cornes de l'autre face de la pochette peuvent alors servir de crochets de suspension, permettant à la pochette munie des éléments rapportés d'être accrochée en position haute d'affichage à des câbles tendus, barres, ou tous supports horizontaux, ou à des panneaux comprenant des découpes adéquates, et lui permettant d'en être décrochée par légère remontée et dégagement.

[0019] Les dispositifs d'affichages selon l'invention permettent d'éviter l'usage d'escabeau ou de nacelle. Les affichages suspendus de tête de gondole, sous forme de panneau d'allée et de pochette, peuvent être facilement changés à l'aide d'une perche. Avantagusement, les essies sont remplacées par des éléments rapportés, pouvant être de petites pièces injectées, de préférence transparentes. Ainsi, d'une part, la lisibilité des informations reste identique. D'autre part, le surcoût de ces pièces est minime voire nul, et elles peuvent être livrées séparément des panneaux et pochettes, conservant leurs conditionnements simples, compacts et sûrs. Leur montage peut s'effectuer aisément par les utilisateurs, avec une fixation pourtant rigide, condition nécessaire au bon fonctionnement des manipulations par une perche.

DESCRIPTION DES FIGURES

[0020] La présente invention est illustrée par des exemples non limitatifs sur les figures jointes, dans lesquelles des références identiques indiquent des éléments similaires :

La figure 1 est une vue en perspective d'un dispositif d'affichage selon l'invention, constitué d'un panneau supérieur permanent et d'une pochette inférieure faisant l'objet de changements d'affiches au moyen

d'une perche ;

La figure 2 est une vue en perspective de ce dispositif d'affichage de la figure 1, la pochette étant décrochée du panneau et manoeuvrée par la perche ;

La figure 3 est une vue en perspective de ce dispositif d'affichage de la figure 2, illustrant deux éléments rapportés permettant l'accrochage, l'un étant fixé à la pochette et l'autre non ;

La figure 4 est une vue de face du dispositif d'affichage de la figure 3 ;

La figure 5 est une vue de face d'une variante du dispositif d'affichage de la figure 4, la pochette étant remplacée par deux bandeaux ;

La figure 6 est une vue de face d'une variante du dispositif d'affichage de la figure 4, la pochette étant remplacée par un panneau ;

La figure 7 est une vue en perspective d'un dispositif d'affichage selon l'invention, constitué d'un cadre faisant l'objet de changements d'affiches au moyen d'une perche (non représentée) ;

La figure 8 est une vue en perspective d'une variante du dispositif d'affichage de la figure 1, le panneau permanent étant positionné à côté de la pochette, panneau et pochette étant suspendus à une barre horizontale ;

La figure 9 est une vue en perspective de ce dispositif d'affichage de la figure 8, la pochette étant décrochée d'un bandeau solidaire de la barre ;

La figure 10 est une vue en perspective de ce dispositif d'affichage de la figure 9, illustrant ce bandeau et deux éléments rapportés, permettant l'accrochage au bandeau, un des deux éléments rapportés étant fixé à la pochette et l'autre non ;

La figure 11 est une vue de face du dispositif d'affichage de la figure 10 ;

La figure 12 est une vue en perspective d'une variante de l'élément rapporté des figures 1 à 6, le crochet étant remplacé par un aimant.

DESCRIPTION DETAILLEE DE L'INVENTION

[0021] La figure 1 représente un dispositif d'affichage constitué d'un panneau 5 d'informations permanentes et d'une pochette 3 d'informations temporaires, représentatif des affichages suspendus situés au dessus des têtes de gondoles.

[0022] Pour ces configurations extrêmement courantes, le panneau 5 est un panneau d'allée (indiquant les produits se situant dans l'allée adjacente). Il peut aussi comporter des informations génériques (« promotions », etc...). La pochette 3 est une feuille plastique transparente repliée sur elle-même, le pli constituant son bord inférieur. De cette façon, des affiches papier (indiquant les promotions en cours) peuvent être glissées au sein de la pochette 3, transversalement. Bien qu'évidemment imprimées sur du papier, du grammage le plus faible, les promotions apparaissent dans une communication globale, pochette 3 et panneau 5 étant juxtaposés et de

rigidité similaire.

Cependant, bien que visuellement conforme aux affichages suspendus de têtes de gondoles existants, le dispositif d'affichage de la figure 1 ne présente pas une pochette 3 accrochée au panneau 5 par deux esses, mais par deux éléments rapportés 10 permettant l'accrochage et le décrochage de la pochette 3 à l'aide de la perche 1.

[0023] Les figures 2 et 3 représentent ceci plus en détails.

[0024] Les deux éléments rapportés 10 sont fixés à la pochette 3. Ils sont fixés dans sa partie haute, au moyen de ses deux découpes 4. Le panneau 5 comporte aussi deux découpes 6, dans sa partie basse. Les deux découpes 6 du panneau 5 sont identiquement espacées aux deux découpes 4 de la pochette 3. Les deux éléments rapportés 10 sont identiques. Chacun comporte un crochet 19 susceptible de s'insérer dans une découpe 6 du panneau 5. Les deux crochets 19 des éléments rapportés 10, lorsqu'ils sont fixés à la pochette 3, sont donc susceptibles de s'insérer dans les deux découpes 6 du panneau 5. Les deux crochets 19 constituent les moyens de suspension permettant à la pochette 3 d'être accrochée en position haute d'affichage.

[0025] Avantageusement, ils permettent à la pochette 3 d'en être décrochée et descendue en position basse de changement d'affiches, par le biais de la perche 1. Celle-ci comporte un embout 2 de largeur 2' supérieure à l'espacement des éléments rapportés 10 lorsqu'ils sont fixés à la pochette 3. C'est-à-dire de largeur supérieure à l'espacement des deux découpes 4 (et donc à celui des deux découpes 6). Ainsi, l'embout 2, étant en forme de lame 2, peut manoeuvrer les deux éléments rapportés 10, ayant des formes prévues à cet effet.

[0026] Plus précisément, comme l'illustre la figure 4, les éléments rapportés 10 comportent chacun deux parois intérieures 13A, 13B ainsi que deux parois extérieures 12A, 12B, de part et d'autre des deux parois intérieures 13A, 13B. Deux ouvertures inférieures 11A, 11B sont ainsi créées de chaque côté des deux parois intérieures 13A, 13B, entre les parois intérieures 13A, 13B et extérieures 12A, 12B. La lame 2 de la perche 1 peut donc s'insérer simultanément dans ces ouvertures inférieures 11A, 11B des deux éléments rapportés 10. Elle peut ainsi manoeuvrer l'ensemble constitué par la pochette 3 et les deux éléments rapportés 10, des positions basses aux positions hautes, et inversement.

[0027] Les parois intérieures 13A, 13B constituent des moyens de maintien de la pochette 3. Des clips 14A, 14B sont situés entre ces parois intérieures 13A, 13B. Ils sont destinés à fixer les éléments rapportés 10 sur la pochette 3 comportant les découpes 4. Selon cet exemple de réalisation de la figure 4, un premier clip 14A est positionné sur la paroi intérieure 13A. Un second clip 14B est positionné sur l'autre paroi intérieure 13B, en regard du premier clip 14A, symétriquement. Ces clips 14A, 14B sont sous forme d'excroissance à insérer dans les découpes 4 de la pochette 3. Une forme en pointe 15 est située entre les parois intérieures 13A, 13B, au-delà des clips

14A, 14B. Grâce à cette forme 15, la pochette 3 est bloquée de part et d'autre d'elle lorsque les clips 14A, 14B sont insérés dans les découpes 4. Ceci, même avec une pochette réalisée par pliage d'une feuille plastique d'épaisseur 1 mm ou moins, ce qui est toujours le cas.

[0028] Les éléments rapportés 10 peuvent ainsi être fixés facilement, sans aucun outil, par clippage. Ils peuvent donc être livrés séparément des pochettes 3, prêts à être montés par les utilisateurs. Les pochettes 3 peuvent ainsi conserver leurs conditionnements simples, compacts et sûrs (à plat, les pochettes 3 étant empilées les unes sur les autres).

[0029] Pourtant, les éléments rapportés 10 sont fixés fermement, ce qui est la condition nécessaire au bon fonctionnement des manipulations par une perche. Car d'une part, évidemment, cette fixation ne doit présenter aucun risque de chute des pochettes 3 sur les employés ou clients des magasins. D'autre part, elle ne doit présenter aucun jeu, aucune liberté de mouvement relatif entre éléments rapportés 10 et pochette 3, source de difficultés à manoeuvrer la pochette 3, pour les accrochages et décrochages. Ceci est le cas grâce aux clips 14A, 14B associés à la forme en pointe 15.

[0030] Avantageusement, les éléments rapportés 10 des figures 1 à 4 sont des petites pièces, de formes simples, et pouvant être très facilement réalisées par injection plastique (la forme en pointe 15 assurant une fixation de la pochette 3 ferme sans pour autant nécessiter un rapprochement des clips 14A, 14B excessif, qui aurait généré des contraintes sur le moule d'injection). Les éléments rapportés 10 peuvent donc être très économiques, et très discrets, pouvant même être transparents.

[0031] En outre, comme l'illustre la figure 5, ces éléments rapportés 10 des figures 1 à 4 conviennent aussi pour deux simples bandeaux 3', à superposer à la partie supérieure d'une affiche papier, de part et d'autre de l'affiche papier (non représentée). Ces deux bandeaux 3' associés aux éléments rapportés 10 confèrent à l'affiche papier la rigidité nécessaire pour des manoeuvres par une perche.

[0032] Selon cet exemple de la figure 5, l'affiche papier n'a pas à comporter de découpes pour les clips 14A, 14B des éléments rapportés 10. La pression des deux bandeaux 3', exercée par les parois intérieures 13A, 13B (dont l'écart est légèrement inférieur à l'épaisseur des deux bandeaux 3') suffit à maintenir l'affiche papier.

[0033] Selon une première variante non représentée, les deux bandeaux pourraient se rejoindre dans leur partie haute, par un pli relativement souple, et constituer une seule et même pièce à positionner à cheval sur le bord haut des affiches papier.

[0034] Selon une seconde variante non représentée, un seul bandeau pourrait être superposé à la partie supérieure d'une affiche papier, comportant des découpes pour les clips 14A, 14B.

[0035] Comme l'illustre la figure 6, les éléments rapportés 10 des figures 1 à 5 conviennent aussi pour des panneaux 3" sur lesquels une affiche plus souple (non

représentée) est positionnée de manière amovible.

[0036] Pour les exemples des figures 5 et 6, les bords supérieurs des bandeaux 3' et panneaux 3" peuvent venir en butée avec l'extrémité de la pointe 15. Selon une variante (non représentée) de ces exemples, la pointe 15 n'est pas présente car elle n'est pas nécessaire pour assurer le blocage des bandeaux 3' et panneaux 3" lorsqu'ils sont insérés entre les parois intérieures 13A, 13B.

[0037] Les précédents exemples de réalisation de l'invention présentent un dispositif d'affichage permettant de manoeuvrer des pochettes 3 (au sein desquelles se glissent des affiches papier), des bandeaux 3' (à superposer à des affiches papier), et des panneaux 3" (sur lesquels se positionnent des affiches papier). Il est évident que les éléments rapportés 10 peuvent être directement fixés sur une affiche, sous réserve qu'elle ait une tenue suffisante pour pouvoir être correctement manoeuvrée. Ou sur plusieurs affiches, par exemple agrafées entre elles.

[0038] Il est aussi évident pour un homme du métier que l'invention peut être étendue à tous types d'affichages associant pochettes, bandeaux, panneaux, affiches, ou à tous types de cadres (par exemple en plastique injecté, comme le cadre 3 illustré par la figure 7, comportant deux éléments rapportés 10 pour des manoeuvres par une perche, non représentée), ou toute autre moyen connu. On entend d'ailleurs le terme « affiche » au sens le plus large.

[0039] Les précédents exemples de réalisation de l'invention présentent aussi un dispositif d'affichage permettant d'accrocher et de décrocher des affiches sous un panneau quant à lui permanent.

[0040] Il est évident que ces mêmes affiches pourraient être accrochées et décrochées de la même façon à des câbles tendus, barres, ou tous supports horizontaux.

[0041] La figure 8 représente une variante du dispositif d'affichage de la figure 1. Selon cette variante, un panneau d'allée 5 est situé à côté d'une pochette 3, tous les deux au dessous d'une barre horizontale 20.

[0042] Comme l'illustrent les figures 9, 10 et 11, deux éléments rapportés 10' permettent l'accrochage et le décrochage de la pochette 3 (à l'aide de la perche 1) à un bandeau 5', lui-même accroché à la barre 20.

[0043] Avantagement, ce bandeau 5' peut être visuellement identique à la pochette 3. Il peut être très simplement découpé dans une plaque, son maintien au sein de la barre 20 étant réalisé dans cet exemple de réalisation de l'invention par des goupilles 5" traversant des découpes prévues à cet effet. Deux autres découpes 6' sont prévues pour deux éléments rapportés 10' (identiques) de la pochette 3.

[0044] Ces deux éléments rapportés 10' comportent chacun deux cornes 12A', 12B' symétriques, délimitées par une collerette centrale 15'. Chaque élément rapporté 10' est inséré au sein de la pochette 3, entre ses deux faces. Une première corne 12A' est passée au travers d'une face de la pochette 3, par une découpe 4', jusqu'à

la collerette 15' (venant en butée contre la face intérieure de la pochette 3). La seconde corne 12B' est passée au travers de l'autre face de la pochette 3, par une même découpe 4' en vis-à-vis, jusqu'à la collerette 15'. Les cornes 12A', 12B' sont d'un diamètre légèrement supérieur ou égal à celui des découpes 4. Ainsi, les éléments rapportés 10' sont bloqués au travers des découpes 4 de la pochette 3, les cornes 12A', 12B' étant positionnées inclinées vers le bas et le restant.

[0045] Dans cet exemple des figures 8 à 11, la collerette 15' est la plus réduite possible, de façon à être la plus discrète possible. Selon une variante non représentée, elle pourrait être plus large de façon à présenter une surface d'adhésivage, des adhésifs double face garantissant la position des cornes 12A', 12B' inclinées vers le bas dans toutes circonstances.

[0046] Les deux découpes 6' du bandeau 5' sont identiquement espacées aux deux découpes 4' de la pochette 3, et donc aux deux éléments rapportés 10'. Ainsi, les cornes 12B' des deux éléments rapportés 10' étant inclinées vers le bas, elles sont susceptibles de s'insérer dans les deux découpes 6' du bandeau 5'. Elles constituent les moyens de suspension 19' permettant à la pochette 3 d'être accrochée en position haute d'affichage.

Les autres cornes 12A' quant à elles créent une ouverture inférieure 11A' dans laquelle l'embout 2 de la perche 1 peut s'insérer de façon à manoeuvrer la pochette 3, des positions basses de changement d'affiches aux positions hautes d'affichage. Pour cela, la lame 2 de la perche 1 est d'une largeur 2' supérieure à l'espacement des éléments rapportés 10' lorsqu'ils sont fixés à la pochette 3.

[0047] Les éléments rapportés 10' étant symétriques, il est évident que les cornes 12B' peuvent aussi constituer les moyens de suspension 19', les cornes opposées 12A' servant alors dans de cas à manoeuvrer la pochette 3.

[0048] Avantagement, les éléments rapportés 10' sont particulièrement simples, faciles à installer, économiques, et discrets. Ils ne présentent aucun risque de chute.

[0049] La figure 12 représente une variante d'élément rapporté 10". Il se fixe à des affiches, au sens large, de la même façon que l'élément rapporté 10 des figures 1 à 6. Mais il comporte un aimant 19" constituant les moyens de suspension. Cet aimant 19" permet à une affiche munie des éléments rapportés 10" d'être accrochée en position haute d'affichage par aimantation sur un support métallique haut, et d'en être décrochée par traction vers le bas.

[0050] Ceci, dans cet exemple de réalisation de la figure 12, au moyen d'une perche en forme de T (non représentée), les parois intérieures 13A", 13B" s'étendant respectivement par les rebords hauts 12A", 12B" et bas 12A'", 12B'", de façon à former sensiblement deux formes en C dos à dos, d'ouvertures 11A", 11B" (la perche en forme de T pouvant s'insérer dans ces ouvertures 11A", 11B" et tirer les éléments rapportés 10" vers le bas par ses rebords bas 12A'", 12B'", ou les remonter par ses rebords hauts 12A", 12B").

[0051] Les figures et leurs descriptions faites ci-dessus illustrent l'invention plutôt qu'elles ne la limitent. Les signes de références dans les revendications n'ont aucun caractère limitatif. Les verbes "comprendre" et "comporter" n'excluent pas la présence d'autres éléments que ceux listés dans les revendications. Le mot "un" précédant un élément n'exclue pas la présence d'une pluralité de tels éléments.

Revendications

1. Dispositif d'affichage comportant des moyens de suspension (19, 19', 19'') permettant au dispositif d'affichage d'être accroché en position haute d'affichage, et d'en être décroché et descendu en position basse de changement d'affiches, par le biais d'une perche (1) dont l'embout (2) est apte à s'insérer dans une ouverture (11A, 11B, 11A', 11B', 11A'', 11B'') du dispositif d'affichage, la perche (1) et le dispositif d'affichage étant de formes associées, **caractérisé en ce qu'il** comporte une affiche (3, 3', 3'') et au moins deux éléments rapportés (10, 10', 10''), fixés à l'affiche (3, 3', 3'') dans sa partie haute, espacés d'une distance inférieure à la largeur (2') de l'embout (2) de la perche (1), et comportant chacun une ouverture (11A, 11B, 11A', 11B', 11A'', 11B''), de telle sorte que l'embout (2) de la perche (1) puisse s'insérer simultanément dans les ouvertures (11A, 11B, 11A', 11B', 11A'', 11B'') des éléments rapportés (10, 10', 10'') pour manoeuvrer l'ensemble constitué par l'affiche (3, 3', 3'') et les éléments rapportés (10, 10', 10''), des positions basses aux positions hautes, et inversement.
2. Dispositif d'affichage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les éléments rapportés (10) sont identiques et comportent chacun deux parois intérieures (13A, 13B) constituant des moyens de maintien des affiches (3, 3', 3''), ainsi que deux parois extérieures (12A, 12B), de part et d'autre des deux parois intérieures (13A, 13B), de façon à créer deux ouvertures inférieures (11A, 11B) de chaque côté des deux parois intérieures (13A, 13B), entre les parois intérieures (13A, 13B) et extérieures (12A, 12B); de telle sorte que l'embout (2) de la perche (1), sous forme d'une lame (2), puisse s'insérer dans ces ouvertures inférieures (11A, 11B) et manoeuvrer l'ensemble constitué par l'affiche (3, 3', 3'') et les éléments rapportés (10).
3. Dispositif d'affichage selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** les éléments rapportés (10) comportent des clips (14A, 14B) situés entre les parois intérieures (13A, 13B), destinés à fixer les éléments rapportés (10) sur l'affiche (3, 3', 3''), celle-ci comportant des découpes (4) à cet effet.

4. Dispositif d'affichage selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les éléments rapportés (10) comportent des crochets (19) constituant les moyens de suspension, permettant à l'affiche (3, 3', 3'') munie des éléments rapportés (10) d'être accrochée en position haute d'affichage à des câbles tendus, barres, ou tous supports horizontaux, ou à des panneaux (5) comprenant des découpes (6) adéquates, et lui permettant d'en être décrochée par légère remontée et dégagement.
5. Dispositif d'affichage selon la revendication 4, **caractérisé en ce qu'il** comporte un panneau (5) comprenant au moins deux découpes (6) dans sa partie basse, espacées de la même sorte que les éléments rapportés (10) le sont sur l'affiche (3, 3', 3''), de telle façon que l'affiche (3, 3', 3'') munie des éléments rapportés (10) puisse être accrochée au panneau (5), par le biais des crochets (19) insérés dans les découpes (6).
6. Dispositif d'affichage selon l'une des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** les éléments rapportés (10'') comportent des aimants (19'') constituant les moyens de suspension, permettant à l'affiche (3, 3', 3'') munie des éléments rapportés (10'') d'être accrochée en position haute d'affichage par aimantation sur un support métallique haut, et d'en être décrochée par traction vers le bas.
7. Dispositif d'affichage selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** l'affiche est constituée d'une pochette (3) au sein de laquelle une affiche plus souple peut être glissée de manière amovible.
8. Dispositif d'affichage selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** l'affiche est constituée d'une partie rigide et d'une partie plus souple, la partie rigide se superposant sur la partie supérieure de la partie souple, par un bandeau (3').
9. Dispositif d'affichage selon l'une des revendications 1 à 6, **caractérisé en ce que** l'affiche est constituée d'une partie rigide et d'une partie plus souple, la partie rigide se superposant sur la totalité de la partie souple, par un panneau (3'').
10. Dispositif d'affichage selon les revendications 3 et 7 **caractérisé en ce que** les éléments rapportés (10) comportent un clip (14A) positionné sur une paroi intérieure (13A), ainsi qu'un clip (14B) positionné sur l'autre paroi intérieure (13B), ces clips (13A, 13B) étant sous forme d'excroissance à insérer dans les découpes (4) de la pochette (3), et comportent une forme en pointe (15) située entre les parois intérieures (13A, 13B), au-delà des clips (13A, 13B), de telle sorte que la pochette (3) soit bloquée de part et d'autre de cette forme (15) lorsque les clips (13A,

13B) sont insérés dans ses découpes (4).

11. Dispositif d'affichage selon les revendications 1 et 7 **caractérisé en ce que** les éléments rapportés (10') sont identiques et comportent chacun deux cornes (12A', 12B') aptes à traverser les découpes (4') en vis-à-vis des deux faces de la pochette (3), et à créer deux ouvertures inférieures (11A', 11 B') de chaque côté de ces deux faces ; de telle sorte que l'embout (2) de la perche (1) puisse s'insérer sous les cornes (12A', 12B') d'une des deux faces de la pochette (3), et manoeuvrer l'ensemble constitué par la pochette (3) et les éléments rapportés (10') ; les cornes (12A', 12B') de l'autre face de la pochette (3) servant de crochets (19') de suspension, permettant à la pochette (3) munie des éléments rapportés (10') d'être accrochée en position haute d'affichage à des câbles tendus, barres, ou tous supports horizontaux, ou à des panneaux (5, 5') comprenant des découpes (6, 6') adéquates, et lui permettant d'en être décrochée par légère remontée et dégagement.

25

30

35

40

45

50

55

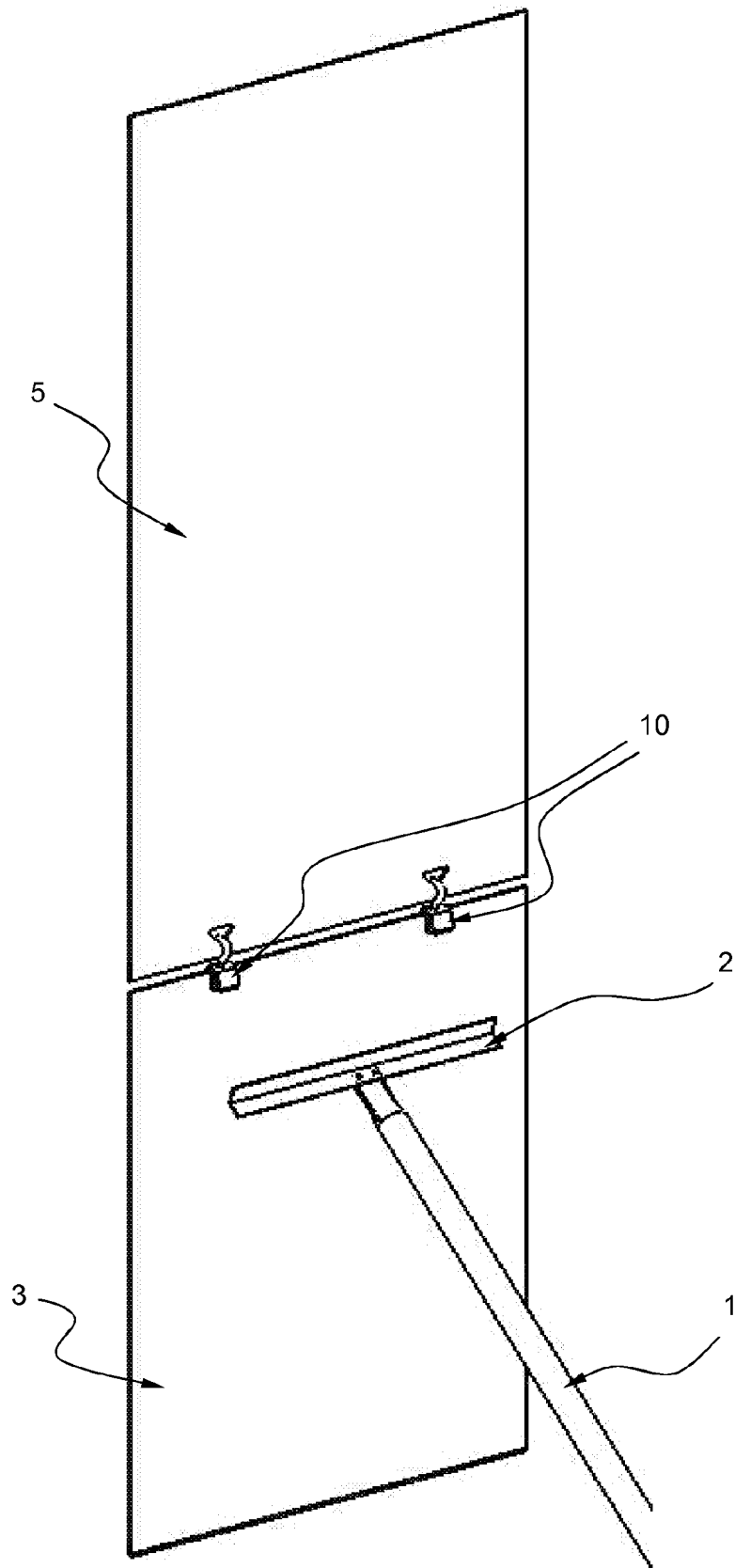


Figure 1

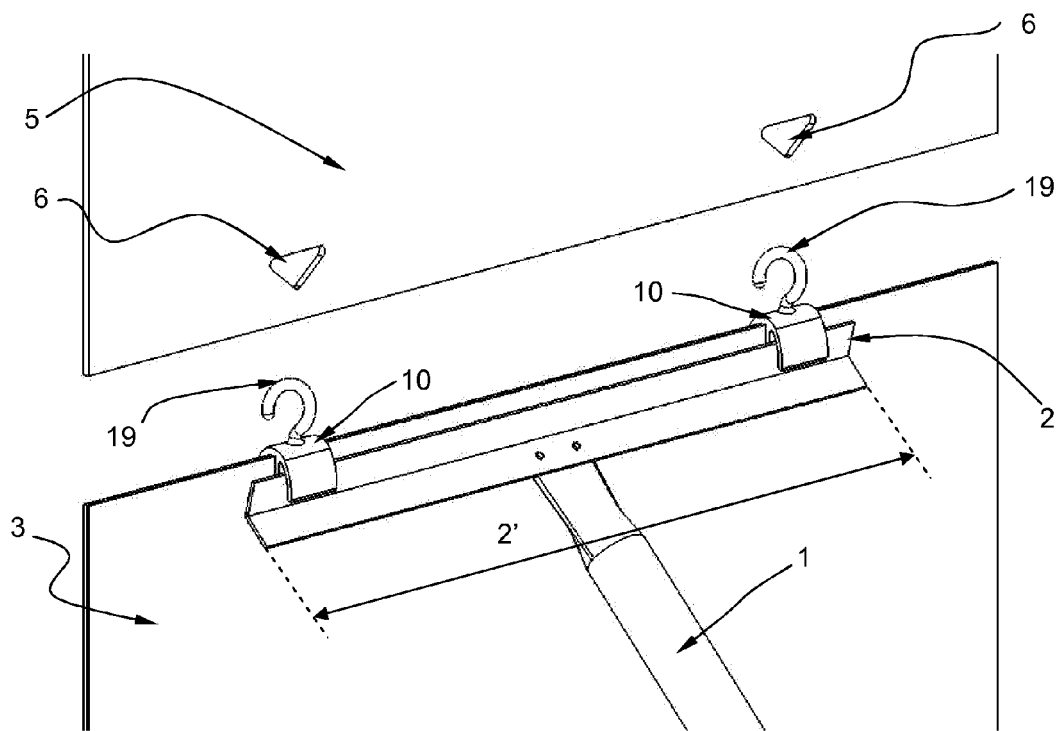


Figure 2

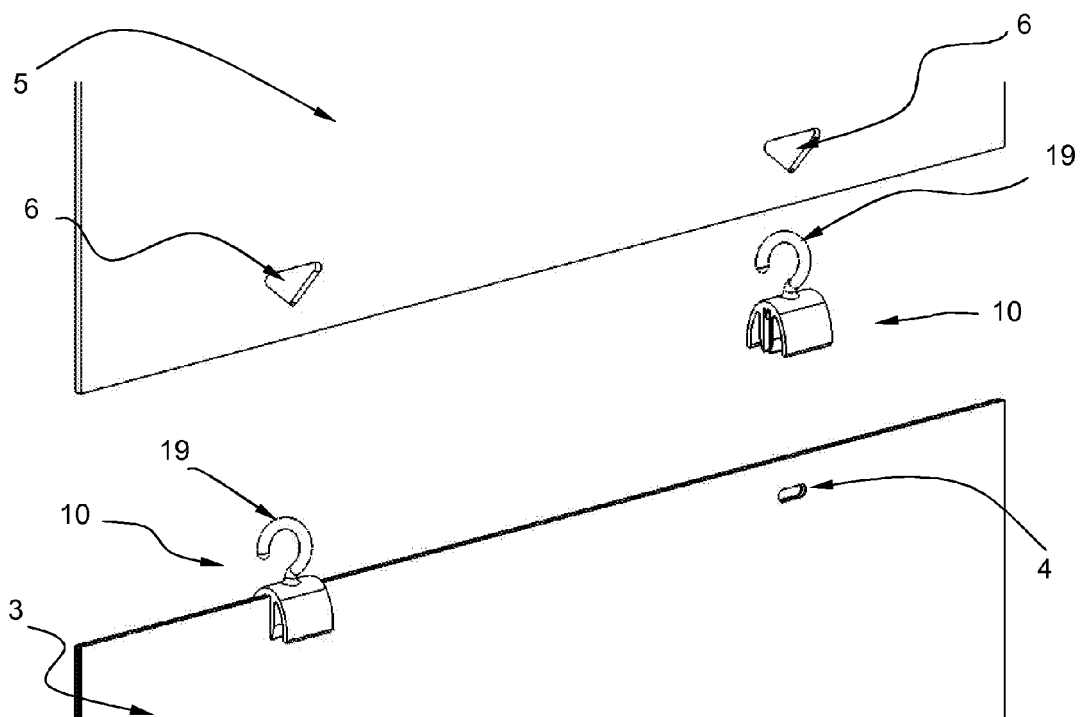


Figure 3

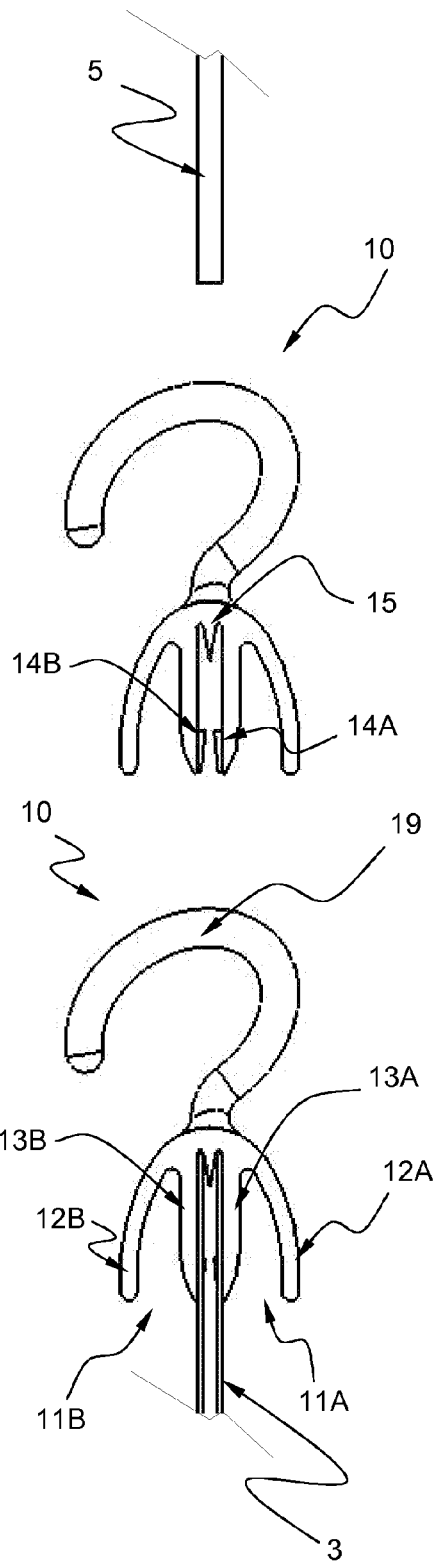


Figure 4

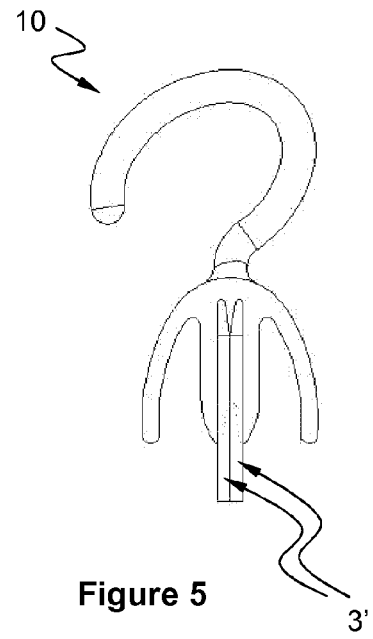


Figure 5

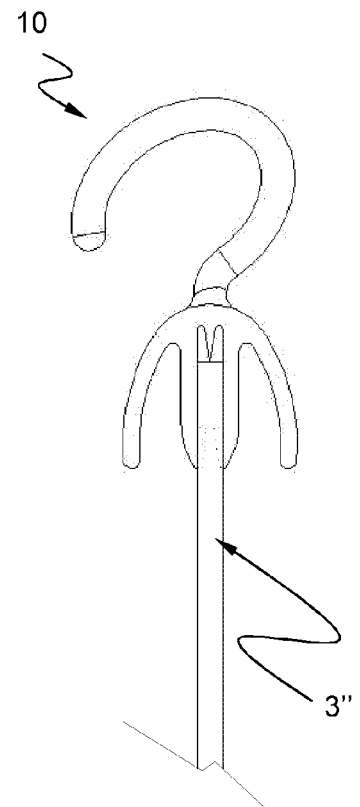


Figure 6

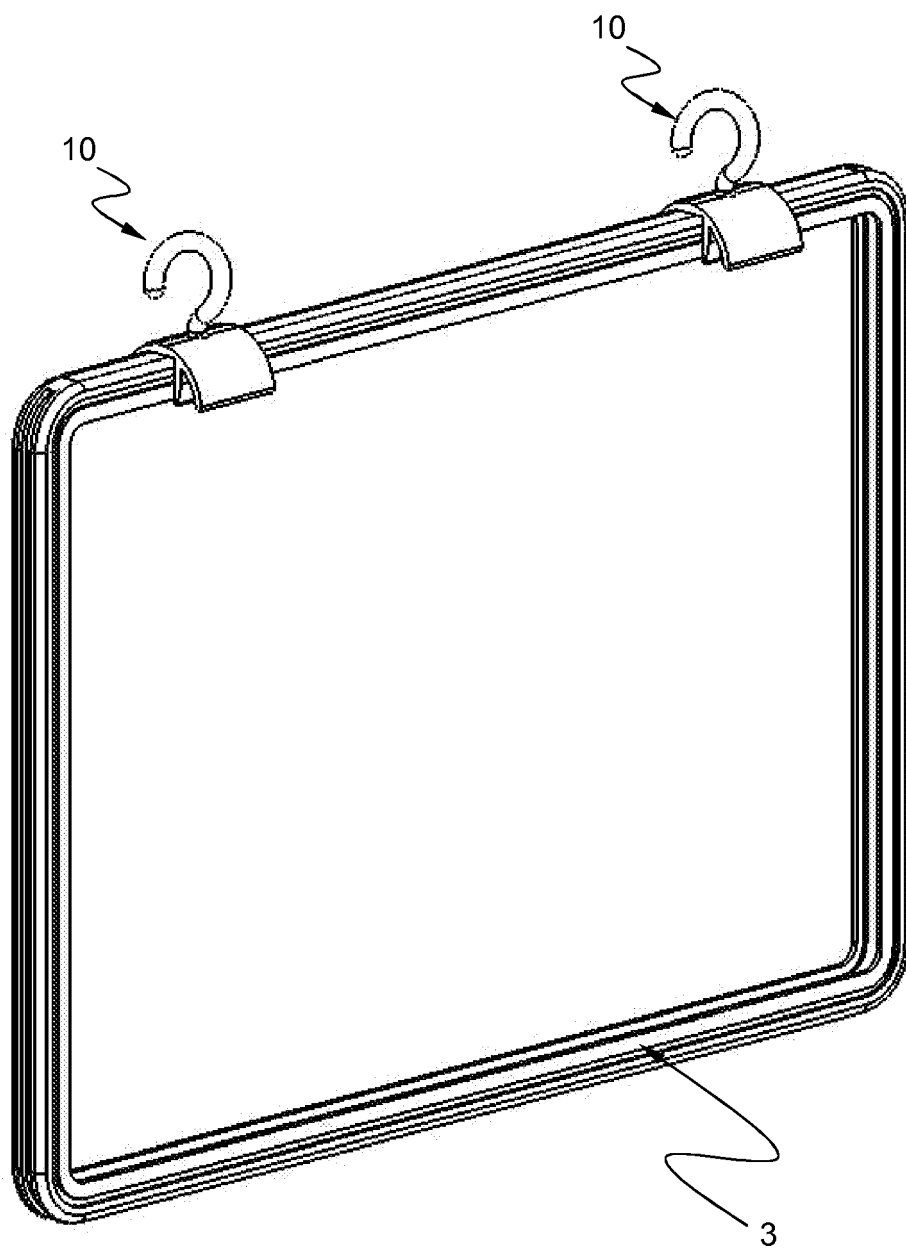


Figure 7

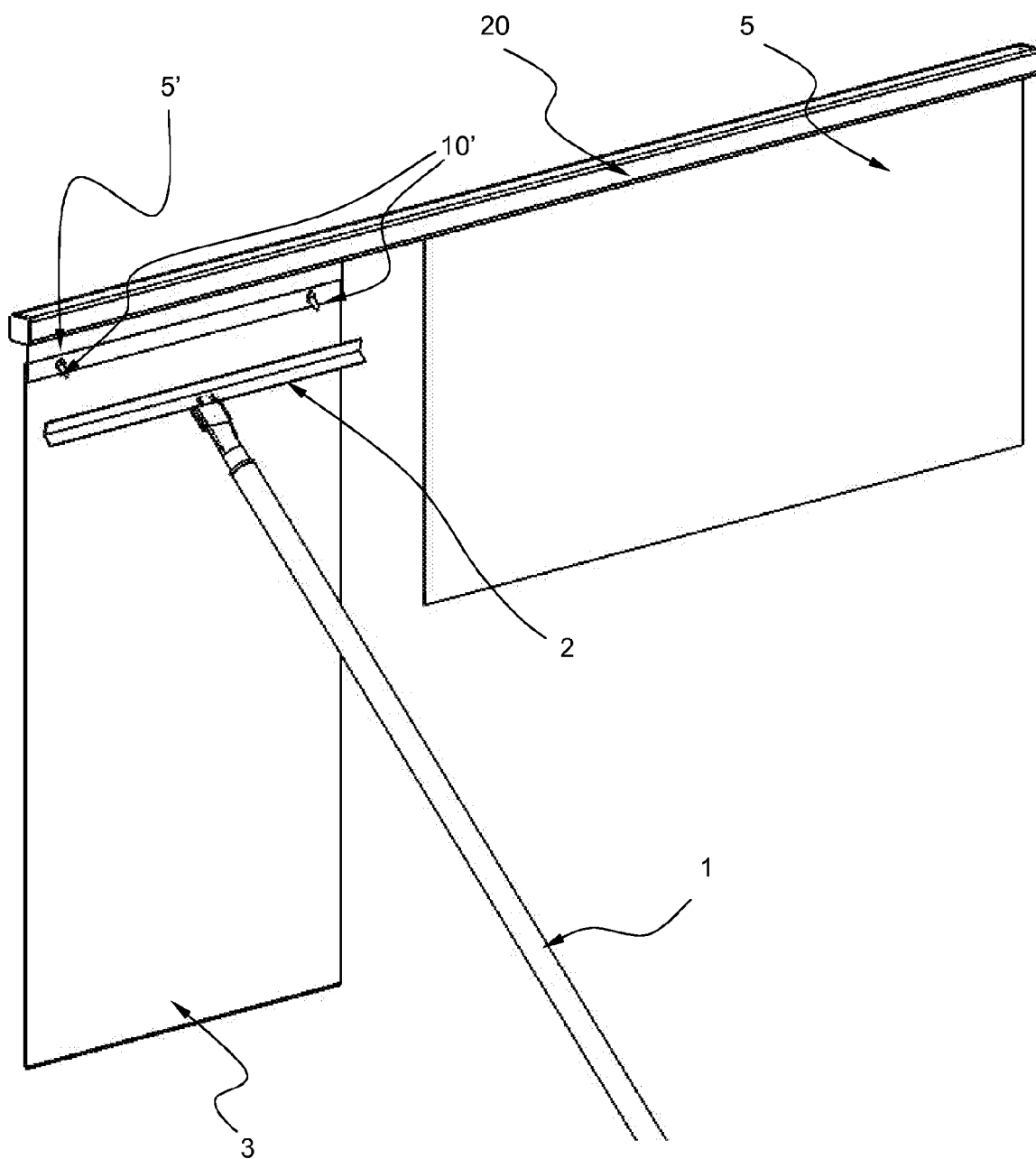


Figure 8

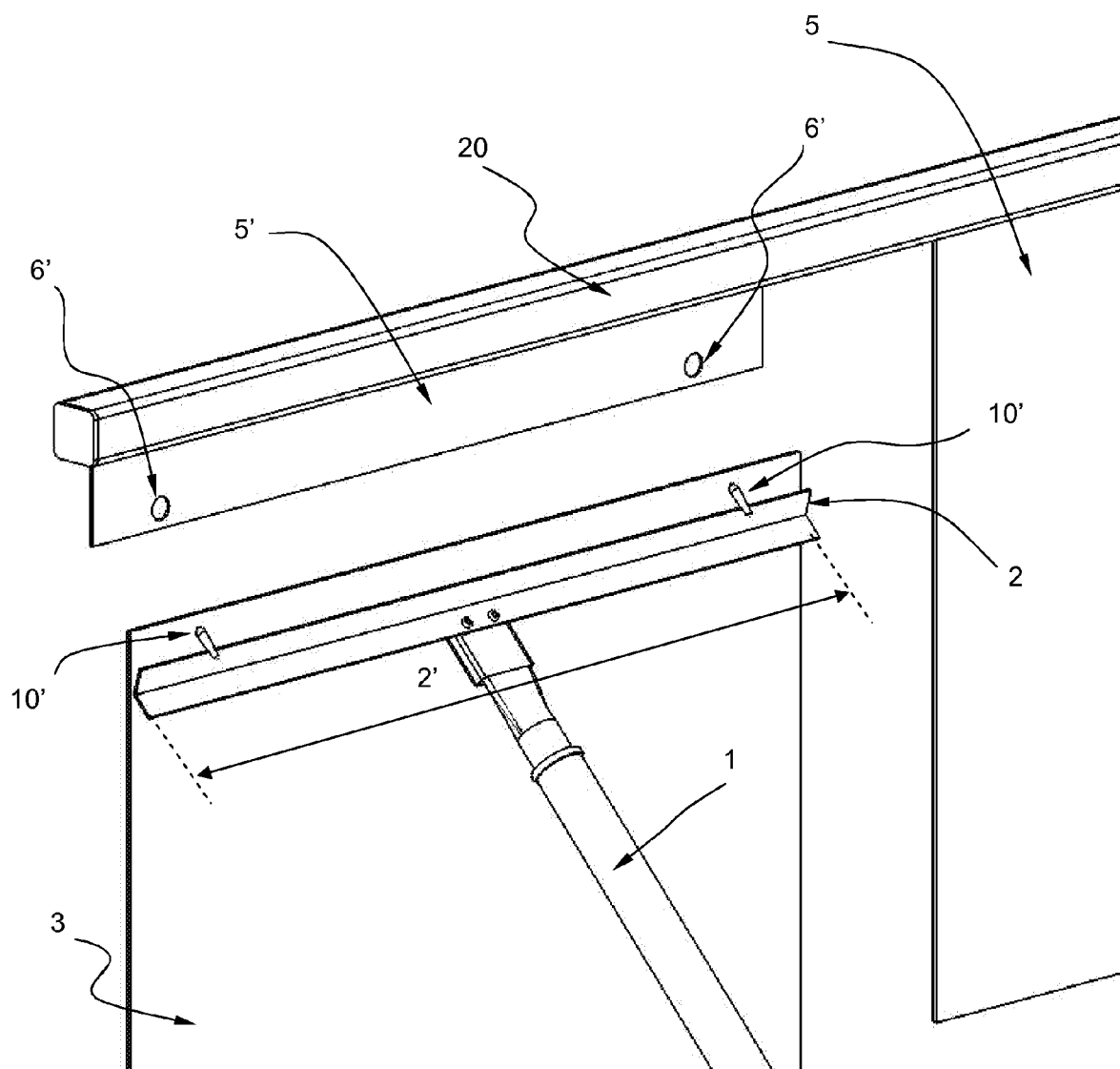


Figure 9

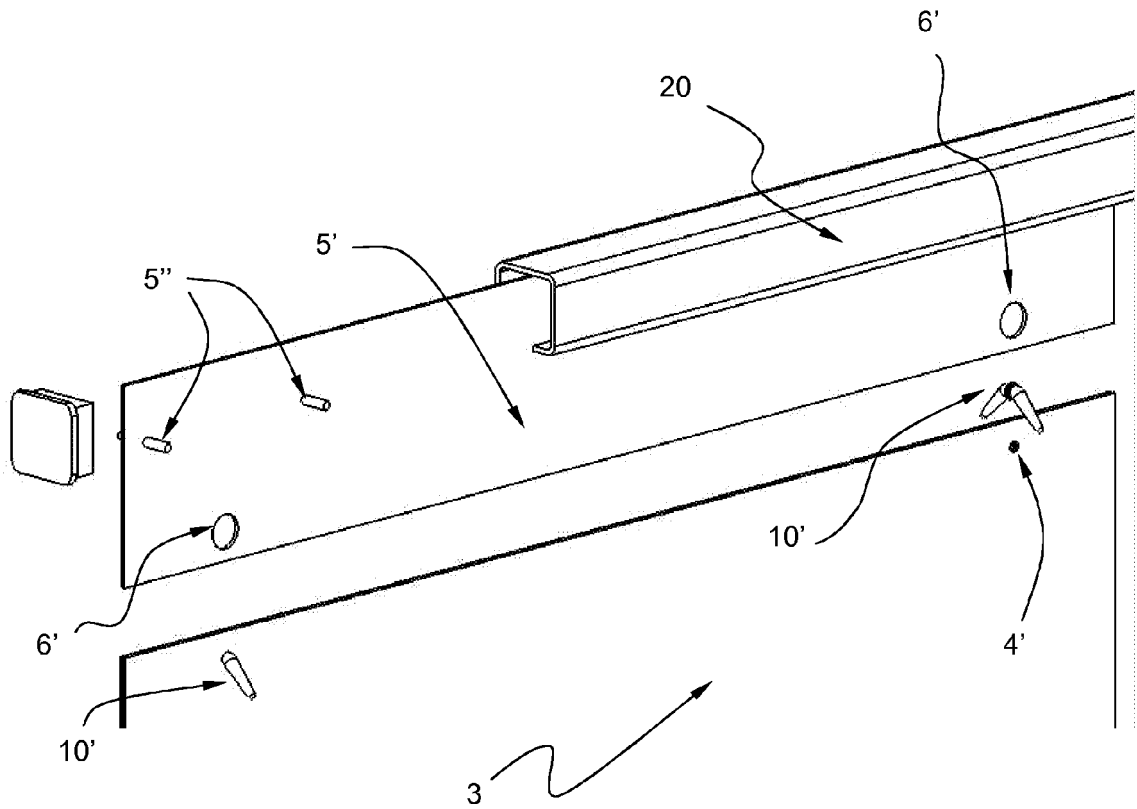


Figure 10

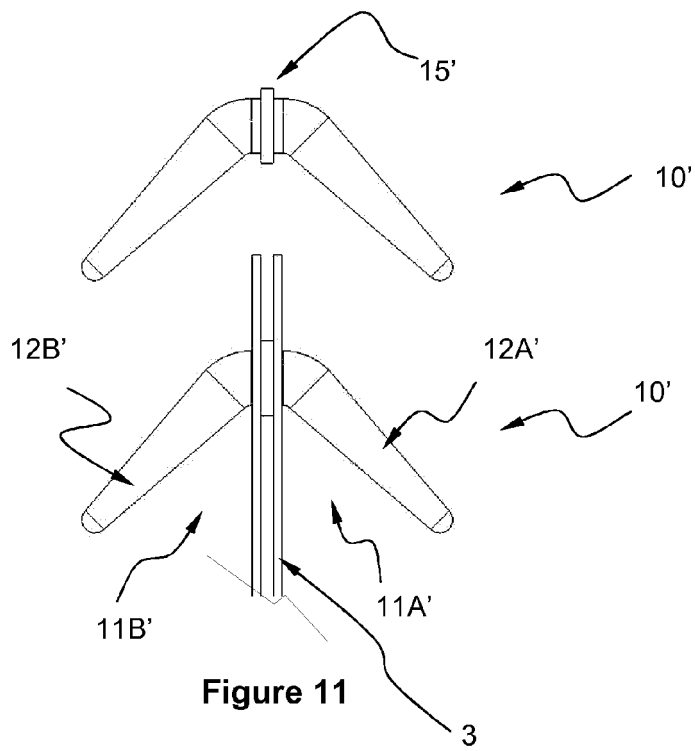


Figure 11

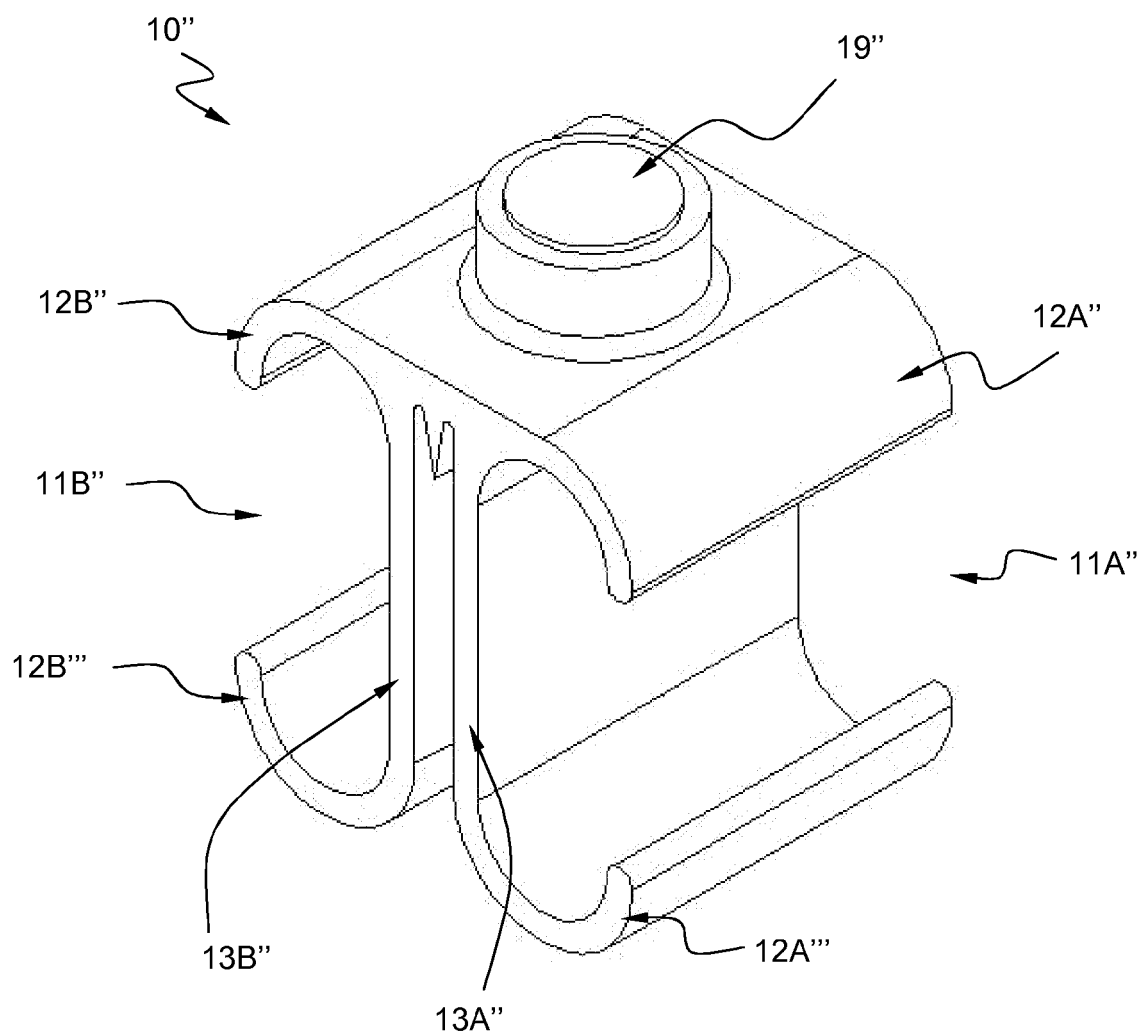


Figure 12

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2900758 [0002] [0005] [0007]